

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.12.251

Réfection de voiries  
après travaux  
d'assainissement  
eaux usées - rue de la  
combe de Vouillac -  
Participation  
financière - Commune  
de Puymoyen

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMADI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.12.251**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**REFECTION DE VOIRIES APRES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - RUE DE LA  
COMBE DE VOUILLAC - PARTICIPATION FINANCIERE - COMMUNE DE PUYMOYEN**

Dans le cadre de ses compétences, le GrandAngoulême a réalisé les travaux de réhabilitation d'assainissement des eaux usées des immeubles situés **rue de la Combe de Vouillac** sur la commune de PUYMOYEN.

A la fin des travaux d'assainissement, la portion de voie supportant la tranchée a été traitée en réfection provisoire pour permettre de stabiliser les remblais de tranchée.

Aujourd'hui, il convient de réaliser la réfection définitive de cette chaussée par la mise en œuvre d'un enrobé dense d'une épaisseur de 5 cm sur la longueur de la voie représentant les travaux d'assainissement.

Compte tenu de la largeur de la chaussée à traiter dans le cadre de la tranchée d'assainissement d'une part et d'autre part de l'état actuel du revêtement de chaussée restante, la commune de Puymoyen souhaite reprendre la totalité de l'emprise de la chaussée pour une continuité et une homogénéité de la structure de la voie.

Les modalités techniques et financières de la participation financière sont présentées dans le modèle de convention joint en annexe.

Le coût estimé de l'ensemble des travaux s'élève à 31 702,52 € HT réparti comme suit :

- Commune de Puymoyen : 20 817, 62 € HT
- Le GrandAngoulême : 10 902,90 € HT

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 21 novembre 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de participation financière avec la commune de Puymoyen pour la réalisation de travaux de réfection de voirie suite aux travaux d'assainissement eaux usées,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

**D'IMPUTER** la dépense au budget assainissement – article 2315.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>